



Changement d'antenne collective et raccordement à la tnt

Par **Zigoud**, le **17/03/2011** à **18:43**

Bonjour,

Je suis locataire d'un appartement en copropriété.

Depuis que je suis entré dans cet appartement je suis raccordé à titre privatif à un réseau câblé où je ne reçois que quelques chaînes du câble en plus des chaînes hertziennes.

Cette prestation n'apparaît pas dans le bail. Je pense que c'est l'ancien locataire qui a résilié son abonnement et la société du câble qui a dû oublier de complètement "désactiver" le câble.

J'ai contacté la société du câble qui m'a confirmé que le câble allait être complètement désactiver chez moi et que je ne recevrai plus la télé d'ici quelques jours.

L'ancien locataire n'était donc pas raccordé à l'antenne de l'immeuble.

De ce fait, si je veux recevoir la télé chez moi, je vais devoir me raccorder à l'antenne de l'immeuble. Qui va payer cette prestation ? Le bailleur ou le locataire ?

De plus, l'antenne de l'immeuble a été changée pour "capter" la TNT.
Ces frais peuvent-ils faire partie des charges récupérables sur le locataire ?

Merci de vos réponses.